



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 JUIN 2016

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présents à l'ouverture de la séance: 29**

**Francis Adolphe**

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson –  
M. Franck Dupas - Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –  
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoints au Maire**)  
Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland - Mme Jacqueline Renou –  
Mme Claudine Mora - Mme Hellène Cabassy - M. Jean-Pierre Cavin - M. Michel Blanchard  
Mme Catherine Lorin - M. Angelo Maccagnan – Mme Nadia Bida  
Mme Jeanne Yvan - M. Alain Défossé - M. Hervé De Lépinau - M. Julien Langard  
Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M. Antoine Laval - M. Patrick Jaillard –  
Mme Marie-Françoise Borne (**Conseillers Municipaux**)

**Absents Excuses :**

M. Jean-François Sénac – procuration à M. Joël Botreau  
M. Robert Arnoux - procuration à Mme Yvette Guiou  
Mme Karine Guez - procuration à Mme Agnès Moisson  
Mme Marguerite-Marie Bevillard – procuration à M. Julien Langard  
M. Tanguy Vernay – procuration à M. Hervé De Lépinau

**Absents :**

M. Joël Botreau

**Entrées et Sorties :**

M. Joël Botreau entre après le vote sur le procès verbal de la séance précédente.  
M. Andrieu sort pendant la lecture du rapport 15, et rentre pendant la lecture du rapport 16  
M. Joël Botreau sort pendant les débats sur le rapport 25, et rentre pendant la lecture du rapport 30  
M. Bruno Gandon sort pendant les questions diverses  
Mme Jeanne Yvan sort pendant les questions diverses

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**ORDRE DU JOUR**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

<p><b>RAPPORT N° :1</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>BUDGET PRINCIPAL VILLE</b> <b>EXERCICE 2016</b> <b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b> <b>Présents : 30 Procurations : 5</b></p> <p>Afin d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements, la Décision Modificative suivante a été adoptée, se traduisant à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres :</p>
---	--

**Section d'exploitation :**

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
74/7411 r1 D.G.F.			32 500,00 €	
74/74123 r1 D.S.U.				399 913,00 €
74/74127 r1 D.N.P.				8 305,00 €
74/74718 r1 ANRU				452 000,00 €
011/615221 entretien bâtiments publics d1		272 218,00 €		
65/6554 contributions aux organismes de regroupement d1		240 253,00 €		
65/6574 subventions de fonctionnement d1		51 000,00 €		
67/673 titres annulés sur exercice antérieur d1		261 500,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>827 718,00 €</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>860 218,00 €</b>

**Section d'investissement**

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040/2313 d2		100 000,00 €		
13/1321 d1 (ANRU)		374 791,20 €		
204/20422 d1 subv équipement assoc		12 400,00 €		
23/2313 construction ST4OP01 d1	123 792,70 €			
27/2761 d1 créance pour avance garantie d'emprunt d1		58 071,50 €		
27/2761 r1 créance pour avance garantie d'emprunt				369 670,00 €
13/1323 subvention d'équipement département r1				51 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 792,70 €</b>	<b>545 262,70 €</b>		<b>421 470,00</b>

*Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi),  
et 7 Contre ( Carpentras Bleu marine)*

<b>RAPPORT N° :2</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;"><b>BUDGET PRINCIPAL VILLE</b>  <b>VOTE DES TAUX EXERCICE 2016</b>  <b>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2016</b>  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a annulé la délibération du 29 mars 2016, du fait d'une erreur matérielle de la base prévisionnelle, qui, rectifiée, est de 32 284 000 € au lieu de 32 041 000 € ; de ce fait le produit attendu s'en trouve modifié, tel que :</p>		
Libellés	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016 identique au taux de 2015	Produit attendu
Taxe Habitation	37 037 000	18,11 %	6 707 401,00 €
Taxe Foncier Bâti	<b>32 284 000</b>	26,82 %	<b>8 658 569,00 €</b>
Taxe Foncier non Bâti	478 600	66,81 %	319 753,00 €
<b>Total</b>			<b>15 685 723,00 €</b>
<p style="text-align: center;"><i>Adopté par 26 Voix Pour ( Vive Carpentras )  2 Abstentions ( Relevons le Défi ), et 7 Contre( Carpentras Bleu marine )</i></p>			
<b>RAPPORT N° :3</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;"><b>FONDS DE CONCOURS VERSE PAR LA COVE</b>  <b>ANNEE 2016</b>  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Au titre de l'année 2016, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à la commune de Carpentras sous forme de fonds de concours s'élève à :</p>		
Fonds de concours (ex dotation de voirie) :	136.597,00 €		
Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire) :	1.506.236,00 €		
Soit au total :	1.642.833,00 €		
<p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>			
<b>RAPPORT N° :4</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;"><b>GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE</b>  <b>L' OPH DE LA VILLE D'AVIGNON</b>  <b>CONSTRUCTION DE 148 LOGEMENTS EN VEFA</b>  <b>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2016-CM-29-03-22</b>  <b>DU 29 MARS 2016</b>  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'annulation de la garantie d'emprunt accordé à l'OPH de la Ville d'Avignon par délibération du 29 mars 2016, et a accordé la garantie d'emprunt au même organisme pour la construction de 148 logements en VEFA, situés Lieu-Dit Terradou résidence « les Croisières » à Carpentras, en financement PLAI et PLUS. La garantie de la commune de Carpentras s'élève à hauteur de 10 % (dix pour cent) pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 14.950.168€uros (quatorze million neuf cent cinquante mille cent soixante-huit €uros) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi ),  et 7 Contre ( Carpentras Bleu marine )</i></p>		

<p><b>RAPPORT N° :5</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE GRAND DELTA HABITAT ACQUISITION DE 28 LOGEMENTS EN VEFA POUR UNE OPERATION LOCATIVE DENOMMEE « LES JARDINS DE LA FONTAINE » Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accordé la garantie d'emprunt à Grand Delta Habitat pour l'acquisition de 28 logements individuels rue Colbert en vue de réaliser une opération locative dénommée « les Jardins de la Fontaine ». La garantie d'emprunt est accordée à hauteur de 10 % (dix pour cent) pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 3.103.523,00 Euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), et 7 Contre ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :6</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES (PNRQAD) GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE CITADIS POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN DENOMME « MA VILLE S'EMBEILLIT » Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Conformément à la concession d'aménagement confiée à Citadis pour la requalification du centre ville de Carpentras, le conseil municipal, après en avoir délibéré, lui a accordé la garantie d'emprunt à hauteur de 80% pour le remboursement d'un prêt de 4 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), et 7 Contre ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :7</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">CREATION ET NOUVELLE DENOMINATION « ASSOCIATION MARIE-PILA » EN REMPLACEMENT DE « ASSOCIATION AEP IMMACULEE CONCEPTION ET AEP SAINT JOSEPH Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la modification de la dénomination des deux associations sous-contrats privés « AEP Saint Joseph » et « AEP Immaculée Conception » qui devient « Association Marie-Pila », et a autorisé M. le Maire à signer les avenants des garantis d'emprunt accordées à ces deux associations en ce sens.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :8</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">RAPPORT SUR LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DE COHESION SOCIALE AU COURS DE L'EXERCICE 2015 Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport sur les actions réalisées dans le cadre de la Dotation Urbaine de Cohésion Sociale au cours de l'exercice 2015, pour un montant de <b>2.491.944,00 €</b>.</p> <p style="text-align: center;"><i>A pris acte</i></p>

<b>RAPPORT N° :9</b> <b>SSJVA –</b> <b>MME BALAS</b>	<p style="text-align: center;"><b>VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>  <b>EXERCICE 2016</b>  <b>CONVENTIONS VILLE DE CARPENTRAS / ASSOCIATIONS</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accordé deux subventions exceptionnelles, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association les Compagnons Bâisseurs : 8 000€</li> <li>- Association des deux mains : 43 000€</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi),  et 7 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<b>RAPPORT N° :10</b> <b>DRH –</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CONSERVATEUR</b>  <b>DE LA BIBLIOTHEQUE INGUIMBERTINE ET DE SES MUSEES</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la mise à disposition d'un fonctionnaire d'Etat chargé des fonctions de conservateur auprès de la Bibliothèque Inguimbertaine et de ses Musées pour une durée de 3 ans, de 2016 à 2018, renouvelable par reconduction expresse.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<b>RAPPORT N°:11</b> <b>SCA</b> <b>M. LE MAIRE</b>	<p style="text-align: center;"><b>AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>SUR LA POURSUITE DU PROCESSUS DE CREATION</b>  <b>ET DE LABELLISATION</b>  <b>DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT VENTOUX</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à la poursuite du processus de création et de labellisation du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 26 Voix Pour ( Vive Carpentras ),  et 9 Contre ( Carpentras Bleu marin; Relevons le Défi)</i></p>
<b>RAPPORT N° :12</b> <b>DEJS –</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;"><b>CREATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE</b>  <b>DEMANDE DU LABEL NATIONAL</b>  <b>« INFORMATION JEUNESSE »</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création du Point Information Jeunesse.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 29 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi ;  Alain Defossé), et 6 Abstentions ( Carpentras Bleu marin)</i></p>
<b>RAPPORT N° :13</b> <b>DEJS –</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;"><b>CREATION DU DISPOSITIF CARTE JEUNES</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création d'un dispositif « Carte Jeunes » à Carpentras, ainsi que l'application de tarifs spécifiques pour l'accès à certains services municipaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine couverte : Tarif unique d'entrée : 1,20€</li> <li>• Stade nautique (été) : Tarif unique d'entrée : 1,30€</li> <li>• Musées Comtadin-Duplessis, et Sobirats : Gratuité</li> <li>• Bibliothèque Inguimbertaine : Gratuité</li> <li>• Conservatoire de Musique et de Danse : 10% sur les droits d'inscription.</li> </ul> <p>Les tarifs d'Anim'art et de Trans'art seront déterminés dans la délibération portant sur ces programmes.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 29 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi ;  Alain Defossé), et 6 Abstentions ( Carpentras Bleu marin)</i></p>

<b>RAPPORT N° :14</b> <b>SAS –</b> <b>MME GUIOU</b>	<p style="text-align: center;"><b>FINANCEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le financement des classes sous contrat d'association de l'enseignement privé du 1<sup>er</sup> degré, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 480 € par élève carpentrassien des classes élémentaires,</li> <li>- 505 € par élève carpentrassien des classes maternelles.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<b>RAPPORT N° :15</b> <b>DAC–</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM'ART 2016-2017</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation culturelle Anim'Art 2016-2017.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi ; Alain Defossé), et 6 Abstentions ( Carpentras Bleu marin)</i></p>
<b>RAPPORT N° 16</b> <b>DAC–</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;"><b>CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL « JEAN SIMON »</b></p> <p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DES ETUDES MUSICALES ET REGLEMENT DES ETUDES CHOREGRAPHIQUES ADOPTION DES MODIFICATIONS</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la modification du règlement des études musicales et du règlement des études chorégraphiques du conservatoire à rayonnement communal « Jean Simon ».</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<b>RAPPORT N° :17</b> <b>DAC–</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;"><b>ANNEE SCOLAIRE 2016 – 2017 MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT ARTISTIQUE AU PROFIT DE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) DE LA LEGUE</li> <li>- LE POLE D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES <ul style="list-style-type: none"> <li>- LA RESIDENCE SAINT LOUIS</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition d'un enseignant artistique au profit de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la Légue, du pôle d'activité et de soins adaptés et de la Résidence Saint Louis.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<b>RAPPORT N° :18</b> <b>DAC–</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;"><b>AVENANT A LA CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) RELATIVE A L'AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOCOPIES D'ŒUVRES MUSICALES A L'ECOLE DE MUSIQUE</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant à la convention entre la commune de Carpentras et la société des éditeurs et auteurs de musique relative à l'autorisation d'utilisation de photocopies d'œuvres musicales à l'école de musique.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b>RAPPORT N° :19</b>  <b>DAC-</b>  <b>MME DREANO</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / CONSEIL REGIONAL  PROVENCE ALPES COTE D'AZUR / LYCEE VICTOR HUGO  RELATIVE A L'HEBERGEMENT DES ARTISTES DANS LE  CADRE DES FESTIVITES 2016  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la  convention entre la commune de Carpentras, le conseil régional  Provence Alpes Côte d'Azur et le Lycée Victor Hugo relative à  l'hébergement des artistes dans le cadre des festivités 2016.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :20</b>  <b>DAC-</b>  <b>MME DREANO</b></p>	<p>FESTIVAL « PLEIN LES MIRETTES 2016 »  PARTENARIAT VILLE DE CARPENTRAS / SA AUZON  CONVENTION DE MECENAT  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention  de mécénat entre la commune de Carpentras et la SA Auzon dans le  cadre du festival Plein les Mirettes 2016.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :21</b>  <b>DGS -</b>  <b>M. ROUX</b></p>	<p>PRESENTATION DU RAPPORT  ETABLI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) SUR LA MISE EN  ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2015  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a émis <i>un avis</i>  <i>favorable</i> sur le rapport établi par la Communauté  d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin sur la mise en œuvre  de la politique de la ville pour l'année 2015.  <i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi),</i>  <i>et 7 Abstentions ( Carpentras Bleu marin)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :22</b>  <b>SHLRU -</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONCESSION D'AMENAGEMENT « MA VILLE S'EMBEILLIT »  DEMANDE D'APPROBATION DU DOSSIER DE DECLARATION  D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DE TRAVAUX ET DE  LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RESTAURATION  IMMOBILIERE SUR L'IMMEUBLE SITUE 32 RUE PORTE  D'ORANGE (ILOT ARCHIER)  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le  dossier de déclaration d'utilité publique de travaux et de  lancement d'une opération de restauration immobilière sur  l'immeuble situé 32 rue Porte d'Orange (îlot archier) dans le cadre  de la concession d'aménagement « Ma Ville s'embellit ».  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :23</b>  <b>SHLRU -</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONTRAT DE VILLE  CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA  TAXE FONCIERE SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES  PROPRIETES BATIES (TFPB) AVEC  MISTRAL HABITAT ET GRAND DELTA HABITAT  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les  conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur  les propriétés bâties avec Mistral Habitat et Grand Delta Habitat.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b>RAPPORT N° :24</b> SHLRU – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE FINANCEMENT DE LA FONCTION ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION DES CENTRES SOCIAUX</p> <p>Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les conventions pluriannuelles de financement de la fonction animation globale et coordination des centres sociaux.</p> <p><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi) ; 1 Abstention ( Alain Defossé) et 6 Contre ( Carpentras Bleu marin)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :25</b> SHLRU – M. ANDRIEU</p>	<p>PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES (PNRQAD)</p> <p>DEMANDE D'APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) DE CITADIS SUR L'OPERATION CENTRE ANCIEN « MA VILLE S'EMBELLIT » 2015</p> <p>Présents : 29 Procurations : 4</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité de Citadis sur l'opération centre ancien Ma Ville s'embellit ».</p> <p><i>Adopté par 24 Voix Pour ( Vive Carpentras) ; 2 Abstention (Relevons le Défi) et 7 Contre ( Carpentras Bleu marin)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :26</b> SFM – M. BOSSAN</p>	<p>RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE VAUCLUSE ANNEE 2016</p> <p>Présents : 29 Procurations : 4</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le renouvellement de l'adhésion de la commune de Carpentras à l'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :27</b> DD – M. ANDRIEU</p>	<p>TRAVAUX CHAPELLE DU COUVENT DE LA VISITATION SAINTE MARIE TRANCHE 1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE</p> <p>Présents : 29 Procurations : 4</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aide financière dans le cadre de la Tranche 1 des travaux de la Chapelle du couvent de la visitation Sainte Marie.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :28</b> DD – M. ANDRIEU</p>	<p>AQUEDUC DE CARPENTRAS TRAVAUX DE DEVEGETALISATION 2EME PHASE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE</p> <p>Présents : 29 Procurations : 4</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aide financière dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> des travaux de dévégétalisation de l'Aqueduc.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b><u>RAPPORT N° :29</u></b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – SOCIETE SICOM  RELATIVE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA  MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION  D'UNE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE  Présents : 29 Procurations : 4  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la  convention entre la commune de Carpentras et la Société Sicom  relative à l'occupation du domaine public pour la mise en place de  l'exploitation d'une signalétique commerciale.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :30</u></b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – ASSOCIATION  SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DU CANAL DE CARPENTRAS  RELATIVE A LA SUPERPOSITION  DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC POUR ENCADRER  L'IMPLANTATION DE CINQ BORNES INCENDIE  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la  convention entre la commune de Carpentras et L'association  Syndicale du Canal de Carpentras relative à la superposition de la  gestion du domaine public pour encadrer l'implantation de 5  bornes incendie.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :31</u></b>  <b>SVRD</b>  <b>M. MACCAGNAN</b></p>	<p>CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE VILLE DE  CARPENTRAS – CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE AUX  TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE  LE CHEMIN DE L'AQUEDUC ET LE CHEMIN DE LA  PEYRIERE SUR LA RD942R  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la  convention entre la commune de Carpentras et le conseil  départemental de Vaucluse relative aux travaux de réalisation  d'une piste cyclable entre le chemin de l'aqueduc et le chemin de  la Peyrière sur la RD942R.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :32</u></b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – CONSEIL  DEPARTEMENTAL RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN  SECURITE DU CARREFOUR SITUE AU DROIT DE L'AQUEDUC  DE CARPENTRAS – RD 947 ET RD 13  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la  convention entre la commune de Carpentras et le conseil  départemental de Vaucluse relative aux travaux de mise en  sécurité du Carrefour situé au droit de l'aqueduc de Carpentras  sur les RD947 et RD13.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b>RAPPORT N° :33</b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS NOMMES GANDIE A CARPENTRAS</p> <p>Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras et la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin relative aux travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus nommés Gandié.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :34</b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) – DEPARTEMENT DE VAUCLUSE – VAUCLUSE NUMERIQUE SAS RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DE RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HT) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN FIBRE OPTIQUE SUR SUPPORTS DE LIGNES AERIENNES</p> <p>Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras, ERDF, le département de Vaucluse et Vaucluse numérique relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :35</b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION DISTRIBUTEUR – AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE – OPERATEUR DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET MAITRE D'OUVRAGE RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DE RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HT) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</p> <p>Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention distributeur, l'autorité organisatrice de distribution publique, l'opérateur du réseau de communication électroniques et le maître d'ouvrage relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b>RAPPORT N° :36</b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE MUNICIPALE CADASTREE SECTION CR 0187 SISE 127 IMPASSE VALLABREGUE  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras et ERDF relative à la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle municipale cadastrée section CR0187 sise 127 , Impasse de Vallabrègue.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :37</b>  <b>SBAT</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES VALENTIN RELATIVE A L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE FIBRE OPTIQUES ET PNEUMATIQUES POUR LE COMPTE DU LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES VALENTIN  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras et le laboratoire Valentin relative à l'implantation et l'exploitation d'un réseau de fibre optique et de pneumatique.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :38</b>  <b>SURB</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>DENOMINATION DE VOIES  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a dénommé les voies suivantes :  1) Création de l'impasse Jean Boccace sur l'avenue Pétrarque (écrivain et poète de la Renaissance contemporain de Pétrarque 1313 -1375)  2) Nouvelle désignation du chemin de Charpaud : Impasse du Pont  Le chemin de Charpaud existe sur la commune de Monteux ; afin d'éviter les confusions sur les GPS, la désignation de cette voie est modifiée avec l'accord des riverains. Un pont ayant été construit à proximité, il a été décidé de la dénommer : Impasse du Pont  3) Nouvelle désignation du chemin traversier du Moulin de la Quintine : Chemin de Charpaud  Ce chemin porte désormais la même désignation que l'on se trouve à Monteux ou à Carpentras  4) Création dans la zone des Croisières de la Rue Firmin Meyer (1899-1976 Photographe d'art et du Ventoux)  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :39</b>  <b>PRST</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) RELATIVE A L'EVACUATION DES DECHETS ISSUS DE LA VOIRIE ET DES MARCHES FORAINS  Présents : 30 Procurations : 5  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras et la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin relative à l'évacuation des déchets issus de la voirie et des marchés forains.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b><u>RAPPORT N° :40</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX ET FIXATION DE LOYERS SIS AVENUR VILLEMARIE ET PLACE HENRI DUNANT  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes des contrats de location des appartements municipaux situés avenue Villemarie et Place Henri Dunant ainsi que la fixation de leurs loyers.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :41</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>FIXATION DE LOYERS ET LOCATION D'UN APPARTEMENT MUNICIPAL DE TYPE F4 SIS 212 AVENUE VILLEMARIE  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes des contrats de location des appartements municipaux situés avenue Villemarie et Place Henri Dunant ainsi que la fixation de leurs loyers.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :42</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION CW N°87  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la commune d'une partie de la parcelle communale cadastrée section CW n°87.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :43</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>ACQUISITION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CE N°1109 SISE RUE DES VERSINS AUPRES DE LA SCI HA REBORN  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition d'une portion d'une superficie d'environ 20m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section CE n° 1109 sise Rue des Versins auprès de la SCI Ha Reborn aux prix de 100€ le m<sup>2</sup>.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :44</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES EXERCICE 2015  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du bilan des cessions et des acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2015.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :45</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>ACQUISITION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CE N°1078 SISE RUE DAVID GUILLABERT AUPRES DE MONSIEUR CHRISTIAN BROS  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition d'une portion d'environ 8m<sup>2</sup> tirée de la parcelle CE n°1078 auprès de M. Bros au prix de 100€ le m<sup>2</sup>.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b><u>RAPPORT N° :46</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>RETROCESSION DES IMMEUBLES VISES DANS L'ACTE DU 25 SEPTEMBRE 1981 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'OPH D'AVIGNON SIS RUE COTTIER, RUE FOURNAQUE ET RUE DE LA VIEILLE JUIVERIE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'annulation de la délibération du 29 septembre 2015 et validé la rétrocession au profit de la commune de Carpentras, à compter du 25 septembre 2015, des parcelles CE n°514, 515, 516, 517, 518, 521, 522 et 523 .  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :47</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION CE N°521, CE N°522 ET D'UN VOLUME A RATTACHER A LA PARCELLE CE N°522 SISES RUE DE LA FOURNAQUE AU PROFIT DE MONSIEUR SERGE GHOUKASSIAN  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession des parcelles communales cadastrées section Ce n°521 et 522 et d'une portion bâtie à rattacher à la parcelle CE n°522 sise rue de la Fournaque au profit de M. Serge Ghoukassian au prix de 149000€.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N° :48</u></b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VEGETALISES ET RESEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT « CROISIERS 2 » SIS LIEU DIT TERRADOU AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la rétrocession des voiries, espaces végétalisés et réseaux divers du lotissement « Croisières 2 » sis lieu dit Terradou au profit de la commune de Carpentras.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N°:49</u></b>  <b>SCA</b>  <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS  Présents : 30 Procurations : 5  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.  <i>A pris acte</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N°:50</u></b></p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le : 22 juin 2016



Le Maire

**Francis Adolphe**